

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 23 août 2022 à 18h30, à l'Hôtel de Ville et en Zoom.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Yvan Côté, Maire
Mme Jocelyne Boivin, conseillère
M. Michel Cordeau, conseiller
M. Steeve Gauthier, conseiller
M. Claude Tessier, conseiller
Mme Vivian Viviers, directrice générale

ABSENTS:

M. Yvan Duval, conseiller
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Présences et vérification du quorum
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Mandat à la firme MEC Consultants inc. pour la refonte des règlements ;
5. Levée de la séance

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 18h30.

2.- Présences et vérification du quorum

Les membres du Conseil présents forment le quorum.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que présenté.

CA-22-08-23-01 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée à l'unanimité, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4.- Mandat à la firme MEC Consultants inc. pour la refonte des règlements

Le Maire, M. Yvan Côté, explique aux membres du Conseil qu'il a rencontré M. Christian Côté de la firme MEC Consultants inc. en présence de M. Michel Cordeau et de Mme Vivian Viviers afin de connaître les services que ce dernier pouvait offrir à la municipalité.

Mme Jocelyne Boivin mentionne qu'elle a lu le c.v. de M. Côté et qu'elle le trouvait incomplet mais elle ajoute qu'elle a apprécié les belles références reçues des villes de Lac Delage, Fossambault-sur-le-Lac et St-Gabriel de Valcartier et que ça confirme les éléments du c.v.

M. Claude Tessier pour sa part n'est pas d'accord et demande de reporter ce point car il a besoin de temps pour réfléchir. Il remet certains points en question. Il demande à M. Cordeau d'expliquer ses réticences à M. Steeve Gauthier.

Mme Jocelyne Boivin mentionne que M. Côté a obtenus plusieurs contrats de municipalités de la MRC de la Jacques-Cartier qui sont très satisfaites de ses services. Elle est d'accord pour accepter les deux offres de services.

M. Steeve Gauthier est également d'accord.

Après discussion, M. Claude Tessier mentionne se rallier à la majorité à la condition de pouvoir mettre fin au contrat en tout temps si nous ne sommes pas satisfaits.

CA-22-08-23-02 Sur proposition de M. Steeve Gauthier, appuyée à l'unanimité, les deux offres de service de MEC Consultants inc. sont acceptées pour un montant maximum de 25 000 \$.

ADOPTÉ

5.- Levée de la séance

La séance est levée à 19h15.

CA-22-08-23-03 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 19h15.

ADOPTÉ

Yvan Côté
Maire

Vivian Viviers
Greffière-trésorière